

La vente immobilière en viager **SESSION EN VISIO-CONFERENCE**

A qui s'adresse cette formation ?

- Notaires
- Collaborateurs

Pré-requis

Compétence en droit de la vente immobilière

Moyens d'encadrement et techniques

- Remise d'un support pédagogique
- Etudes de cas
- Mise en situation par exemples
- Propositions de formules

Modalités de suivi et d'évaluation

- Formation présentielle
- Feuille d'émargement
- QCM

Date

LUNDI 15 JUIN et MARDI 16 JUIN 2020

Durée

2 demi-journées = 6 heures

Horaires

9h – 12h

Lieu

INFN de LILLE
9 rue de Puébla
59000 LILLE

Coût

300,00 euros net

(TVA non applicable)

!!! ➡ VIREMENT OBLIGATOIRE ⬅ !!!

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Préconiser et établir une vente en viager
- Dégager les aspects essentiels d'une vente en viager
- Présenter la méthode de calcul de la rente viagère
- Mettre en place les garanties de paiement de la rente
- Maîtriser les aspects fiscaux de l'opération

PROGRAMME

- Intérêts et opportunités de la vente en viager
- Formation du contrat, de vente immobilière, de rente viagère
- - Méthodes de détermination de la rente viagère
- - Paiement de la rente, indexation, majoration, garanties de paiement
- - clauses usuelles
- - Fiscalité de la rente, crédirentier, débirentier
- - Fiscalité générale de la vente immobilière en viager.

Toutes nos formations sont agréées par le Conseil Supérieur du Notariat

N° FORMACEN : **202001118**

**BULLETIN DE PARTICIPATION**A retourner uniquement par MAIL
A l'attention de **Mme Fanny GAPILIAN**fanny.gapilian.infn@notaires.frCOÛT DE LA FORMATION : **300,00 € NET** (TVA non applicable)
!!!☞ VIREMENT OBLIGATOIRE ☜!!!

NOM :

PRENOM :

 NOTAIRE COLLABORATEUR

ADRESSE ETUDE

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL : @

Aucun remboursement, même partiel, ne pourra être effectué en cas d'annulation*.

*Toutefois, si cette annulation, qui se fait obligatoirement par écrit, intervient au moins 10 jours avant la tenue de la formation, l'INFN de-LILLE se réserve le droit de proposer de reporter sans frais supplémentaire l'inscription sur une autre formation suivant le motif invoqué.

Le participant qui annule a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne de l'étude.

Nous vous rappelons également que l'INFN de LILLE se réserve le droit d'annuler une formation si celle-ci rassemble moins de 5 personnes.

Découvrez notre nouveau site <http://www.infn-lille.com>**Rejoignez-nous !  @infn_lille** 

Dans le cadre de son activité de formation continue, l'INFN-LILLE est amené à recueillir certaines informations vous concernant. L'INFN-LILLE est seul destinataire de ces données. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification de ces données. Pour faire valoir ces droits, vous pouvez joindre le correspondant informatique et libertés à l'adresse suivante : cpd-adsn@notaires.fr.